

A S S E M B L É E      N A T I O N A L E

X V <sup>e</sup>      L É G I S L A T U R E

# Compte rendu

## Commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire

- Examen, en application de l'article 88 du Règlement, des amendements aux articles non rattachés 48 à 71 et aux articles de récapitulation 39 à 47 du projet de loi de finances pour 2019 (n° 1255) (M. Joël GIRAUD, rapporteur général) ..... 2
- Informations relatives à la commission ..... 6
- Présences en réunion ..... 10

Jeudi

15 novembre 2018

Séance de 9 heures 15

Compte rendu n° 36

SESSION ORDINAIRE DE 2018-2019

**Présidence**

**de**

**M. Éric Woerth,  
*Président***



*La commission examine, en application de l'article 88 du Règlement, des amendements aux articles non rattachés et aux articles de récapitulation du projet de loi de finances pour 2019 (n° 1255) (M. Joël Giraud, rapporteur général).*

*La commission a accepté les amendements figurant dans le tableau ci-après :*

<b>N°</b>	<b>Place</b>	<b>Auteur</b>	<b>Groupe</b>
2540	48	M. Giraud Joël	La République en Marche
1588	50	M. Giraud Joël	La République en Marche
2498	51	Mme Cariou Émilie	La République en Marche
1585	51	M. Giraud Joël	La République en Marche
1586	51	M. Giraud Joël	La République en Marche
1587	51	M. Giraud Joël	La République en Marche
2223	après l'article 51	Mme de Montchalin Amélie	La République en Marche
2518	après l'article 51	Gouvernement	
2523	après l'article 51	Gouvernement	
2420	après l'article 51	M. Barrot Jean-Noël	Mouvement démocrate et apparentés
2215	après l'article 51	Mme de Montchalin Amélie	La République en Marche
2015	après l'article 51	M. Pupponi François	Libertés et Territoires
2135	après l'article 51	M. Peu Stéphane	Gauche démocrate et républicaine
1780	après l'article 51	M. Holroyd Alexandre	La République en Marche
1781	après l'article 51	M. Holroyd Alexandre	La République en Marche
2404	après l'article 51	M. Ledoux Vincent	UDI, Agir et indépendants
1782	après l'article 51	M. Holroyd Alexandre	La République en Marche
2216	après l'article 51	Mme de Montchalin Amélie	La République en Marche
2517	après l'article 52	Gouvernement	
2114	53	M. Pellois Hervé	La République en Marche
2272	53	Mme Verdier-Jouclas Marie-Christine	La République en Marche
2396	53	Mme Magnier Lise	UDI, Agir et indépendants
6	après l'article 53	M. Le Fur Marc	Les Républicains
2224	après l'article 53	Mme Verdier-Jouclas Marie-Christine	La République en Marche
1561	54	M. Giraud Joël	La République en Marche
1555	54	M. Giraud Joël	La République en Marche
1562	54	M. Giraud Joël	La République en Marche
1563	54	M. Giraud Joël	La République en Marche
1564	54	M. Giraud Joël	La République en Marche
1565	54	M. Giraud Joël	La République en Marche
1567	54	M. Giraud Joël	La République en Marche
1566	54	M. Giraud Joël	La République en Marche

N°	Place	Auteur	Groupe
1568	54	M. Giraud Joël	La République en Marche
1569	54	M. Giraud Joël	La République en Marche
1570	54	M. Giraud Joël	La République en Marche
1571	54	M. Giraud Joël	La République en Marche
1572	54	M. Giraud Joël	La République en Marche
1573	54	M. Giraud Joël	La République en Marche
1574	54	M. Giraud Joël	La République en Marche
1575	54	M. Giraud Joël	La République en Marche
1576	54	M. Giraud Joël	La République en Marche
1577	54	M. Giraud Joël	La République en Marche
1578	54	M. Giraud Joël	La République en Marche
1579	54	M. Giraud Joël	La République en Marche
1580	54	M. Giraud Joël	La République en Marche
1581	54	M. Giraud Joël	La République en Marche
1582	54	M. Giraud Joël	La République en Marche
1583	54	M. Giraud Joël	La République en Marche
1584	54	M. Giraud Joël	La République en Marche
1553	54	M. Giraud Joël	La République en Marche
2312	54	Mme Pires Beaune Christine	Socialistes et apparentés
2291	55	M. Giraud Joël	La République en Marche
2505	55	M. Adam Lénäïck	La République en Marche
2284	55	M. Giraud Joël	La République en Marche
1558	55	M. Lorion David	Les Républicains
2285	55	M. Giraud Joël	La République en Marche
2286	55	M. Giraud Joël	La République en Marche
2288	55	M. Giraud Joël	La République en Marche
2287	55	M. Giraud Joël	La République en Marche
2217	après l'article 55	Mme de Montchalin Amélie	La République en Marche
2520	après l'article 55	Gouvernement	
2221	après l'article 55	Mme de Montchalin Amélie	La République en Marche
2519	après l'article 55	Gouvernement	
2218	après l'article 55	Mme de Montchalin Amélie	La République en Marche
2219	après l'article 55	Mme de Montchalin Amélie	La République en Marche
2220	après l'article 55	Mme de Montchalin Amélie	La République en Marche
2384	après l'article 55	M. Giraud Joël	La République en Marche
2383	après l'article 55	M. Giraud Joël	La République en Marche
2222	après l'article 55	Mme de Montchalin Amélie	La République en Marche
2265	après l'article 55	Mme El Haïry Sarah	Mouvement démocrate et apparentés
2516	après l'article 55	Gouvernement	
2426	après l'article 55	M. Acquaviva Jean-Félix	Libertés et Territoires
2204	après l'article 55	Mme Ali Ramlati	La République en Marche

N°	Place	Auteur	Groupe
2283	après l'article 55	M. Giraud Joël	La République en Marche
2539	après l'article 55	Gouvernement	
1976	56	M. Giraud Joël	La République en Marche
1980	56	M. Giraud Joël	La République en Marche
1981	56	M. Giraud Joël	La République en Marche
2271	56	M. Giraud Joël	La République en Marche
2477	56	M. Labaronne Daniel	La République en Marche
1985	56	M. Giraud Joël	La République en Marche
2476	56	M. Labaronne Daniel	La République en Marche
2169	après l'article 56	M. Ahamada Saïd	La République en Marche
2249	après l'article 56	M. Duvergé Bruno	Mouvement démocrate et apparentés
1778	après l'article 56	M. Thiébaud Vincent	La République en Marche
2139	après l'article 56	Mme Battistel Marie-Noëlle	Socialistes et après l'apparentés
2354	après l'article 56	M. Dive Julien	Les Républicains
2258	après l'article 56	Mme El Haïry Sarah	Mouvement démocrate et apparentés
2524	après l'article 56	Gouvernement	
1102	après l'article 58	Mme Genetet Anne	La République en Marche
1867	après l'article 59	Gouvernement	
2293	60	M. Giraud Joël	La République en Marche
2427	après l'article 60	Gouvernement	
2522	après l'article 60	Gouvernement	
2292	après l'article 60	M. Giraud Joël	La République en Marche
2409	après l'article 60	Mme Peyrol Bénédicte	La République en Marche
1526	62	M. Giraud Joël	La République en Marche
1527	62	M. Giraud Joël	La République en Marche
1880	62	M. Giraud Joël	La République en Marche
1528	62	M. Giraud Joël	La République en Marche
1529	62	M. Giraud Joël	La République en Marche
1530	62	M. Giraud Joël	La République en Marche
1531	62	M. Giraud Joël	La République en Marche
2030	62	M. Giraud Joël	La République en Marche
2032	62	M. Giraud Joël	La République en Marche
1532	62	M. Giraud Joël	La République en Marche
1533	62	M. Giraud Joël	La République en Marche
1534	62	M. Giraud Joël	La République en Marche
1535	62	M. Giraud Joël	La République en Marche
2031	62	M. Giraud Joël	La République en Marche
1525	62	M. Giraud Joël	La République en Marche
2033	62	M. Giraud Joël	La République en Marche
1536	62	M. Giraud Joël	La République en Marche
1537	62	M. Giraud Joël	La République en Marche

<b>N°</b>	<b>Place</b>	<b>Auteur</b>	<b>Groupe</b>
1538	62	M. Giraud Joël	La République en Marche
2521	après l'article 62	Gouvernement	
1682	63	M. Giraud Joël	La République en Marche
1683	63	M. Giraud Joël	La République en Marche
1684	63	M. Giraud Joël	La République en Marche
2363	après l'article 63	M. Giraud Joël	La République en Marche
2108	après l'article 63	Mme Gregoire Olivia	La République en Marche
2407	après l'article 63	Mme Peyrol Bénédicte	La République en Marche
1523	64	M. Giraud Joël	La République en Marche
1522	64	M. Giraud Joël	La République en Marche
1149	après l'article 64	M. Roseren Xavier	La République en Marche
1148	après l'article 64	M. Roseren Xavier	La République en Marche
2290	65	M. Giraud Joël	La République en Marche
2395	43	Mme Magnier Lise	UDI, Agir et indépendants
2289	44	M. Giraud Joël	La République en Marche

\*

\* \*

### Informations relatives à la commission

La commission a reçu, en application de l'article 12 de la loi organique du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances (LOLF) :

– un projet de décret de virement de crédits d'un montant de 15 000 0000 euros en autorisations d'engagement (AE) du programme 145 *Épargne* de la mission *Engagements financiers de l'État* à destination du programme 305 *Stratégie économique et fiscale* de la mission *Économie*.

Ce mouvement de crédits a vocation à contribuer au financement de l'installation de l'Autorité bancaire européenne (ABE) en France, suite à la décision, en date du 20 novembre 2017, du Conseil de l'Union européenne de transférer l'ABE de Londres à Paris dans le cadre de la sortie de la Grande-Bretagne de l'Union européenne ;

– un projet de décret de virement de crédits d'un montant de 60 000 euros en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP), dont 60 000 euros en titre 2, du programme 147 *Politique de la ville* de la mission *Cohésion des territoires* à destination du programme 112 *Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire* de la mission *Cohésion des territoires*.

Ce décret est destiné à assurer le remboursement par le ministère chargé de la ville, des agents mis à disposition par d'autres programmes pour la mise en œuvre de la politique de la ville, dans le cadre des délégués du préfet ;

– un projet de décret de virement de crédits d'un montant de 8 508 101 euros en autorisations d'engagement (AE) et 8 409 584 euros en crédits de paiement (CP), des programmes 144 *Environnement et prospective de la politique de défense* et 178 *Préparation et emploi des forces* de la mission *Défense* à destination des programmes 146 *Équipement des forces* et 212 *Soutien de la politique de la défense* de la mission *Défense*.

Ce projet de décret synthétise six mouvements distincts :

Le premier mouvement de 1 352 472 euros en AE et 1 253 955 en CP, s'effectue du programme 178 vers le programme 212. Il comprend trois mesures distinctes :

– à hauteur de 925 684 euros en AE et 827 167 euros en CP, pour le remboursement complémentaire de dépenses relatives à la modernisation du système informatique de gestion de la logistique embarquée « SIGLE » ;

– à hauteur de 283 788 euros en AE et en CP, au titre du remboursement de dépenses de renouvellement de matériels bureautiques par la direction interarmées des réseaux d'infrastructures et des systèmes d'information au service parisien de soutien de l'administration centrale ;

– pour 143 000 euros en AE et en CP, au titre du remboursement pour le subventionnement de l'école cycliste de l'armée de terre.

Le deuxième mouvement de 7 458 000 euros en AE et en CP, du programme 178 vers le programme 146 correspond :

– pour 3 858 000 euros en AE et en CP, au financement de la mise en œuvre de l'avenant du programme Contact (communications numériques tactiques et de théâtre). Ce programme est destiné à équiper les armées de postes de radio de nouvelle génération ;

– pour 3 600 000 euros en AE et en CP, au remboursement à la direction générale de l'armement (DGA) de dépenses liées à la fourniture de bouées acoustiques passives omnidirectionnelles de type OTAN dans le cadre d'un marché dans le domaine de la lutte anti sous-marine.

Le troisième mouvement s'effectue du programme 178 vers le programme 144. Il est destiné à hauteur de 572 104 euros en CP uniquement, au remboursement de la participation du programme 144 au financement du système API-PNR, portant sur des données de réservation et d'embarquement de tous les passagers aériens.

Le quatrième mouvement, du programme 144 vers le programme 178, correspond pour 1 711 635 euros en AE et en CP, au financement de dépenses de déplacement des services relevant du programme 144 et imputées pour des raisons techniques sur le programme 178.

Le cinquième mouvement, du programme 212 vers le programme 178, est destiné à hauteur de 68 971 euros en AE et en CP au remboursement de dépenses de matériels de téléphonie et d'informatique.

Le sixième mouvement s'effectue à hauteur de 233 400 euros en AE et en CP du programme 146 vers le programme 178. Il correspond au financement de dépenses de gardiennage du radar situé sur le site de Lyon Mont Thou (69).

Les annulations se répartissent de la façon suivante :

- programme 144 : 1 711 635 euros en AE et 1 139 531 euros en CP ;
- programme 178 : 6 796 466 euros en AE et 7 270 053 euros en CP.

Les ouvertures se répartissent de la façon suivante :

- programme 146 : 7 224 600 euros en AE et CP ;
- programme 212 : 1 283 501 euros en AE et 1 184 984 euros en CP ;

– un projet de décret de transfert de crédits d'un montant de 190 009 euros en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP), dont 190 009 euros en titre 2 et de 1 équivalent temps plein travaillé (ETPT), du programme 124 *Conduite et soutien des politiques sanitaires, sociales, du sport, de la jeunesse et de la vie associative* de la mission *Solidarité, insertion et égalité des chances* à destination du programme 216 *Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur* de la mission *Administration générale et territoriale de l'État* et du programme 219 *Sport* de la mission *Sport, jeunesse et vie associative*.

Le décret regroupe deux transferts en gestion 2018 :

– la constitution de l'équipe du délégué interministériel à l'accueil et à l'intégration des réfugiés nécessite le transfert d'un emploi (1 ETPT) du ministère des solidarités et de la santé (programme 124) vers le ministère de l'intérieur (programme 216) valorisé à 90 009 euros dont 70 930 euros HCAS sur le CAS ;

– l'État a entériné le versement d'une subvention à partir des crédits du ministère des sports (programme 219) pour soutenir l'activité du nouveau Centre du sport et de la jeunesse de Corse. Le ministère des solidarités et de la santé (programme 124) participe à ce financement à hauteur de 100 000 euros transférés sur le programme 219.

Les annulations se répartissent de la façon suivante :

- programme 124 : 190 009 euros en AE et CP, dont : 190 009 euros en titre 2 et 1 ETPT.

Les ouvertures se répartissent de la façon suivante :

- programme 216 : 90 009 euros en AE et CP, dont 90 009 euros en titre 2 et 1 ETPT.
- programme 219 : 100 000 euros en AE et CP ;

– un projet de décret de virement de crédits d'un montant de 5 000 euros en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP), du programme 137 *Égalité entre les femmes et les hommes* de la mission *Solidarité, insertion et égalité des chances* à destination du programme 333 *Moyens mutualisés des administrations déconcentrées* de la mission *Direction de l'action du Gouvernement*.

Ce mouvement vise à poursuivre l'expérimentation, menée en Martinique, de la mise en place d'un programme support unique regroupant les crédits de fonctionnement courant des administrations de l'État ;

– un projet de décret de transfert de crédits d'un montant de 15 557 359 euros en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP), dont 15 557 359 euros en titre 2 et de 269 équivalents temps

plein travaillé (ETPT), du programme 147 *Politique de la ville* de la mission *Cohésion des territoires* à destination de dix-neuf programmes.

Ce décret est destiné à assurer le remboursement, par le ministère de la ville, des agents mis à disposition par d'autres ministères pour la mise en œuvre de la politique de la ville, dans le cadre du dispositif des délégués du préfet. Les annulations se répartissent de la façon suivante :

- programme 147 : 15 557 359 euros en AE et CP, dont 15 557 359 euros en titre 2 et 269 ETPT.

Les ouvertures se répartissent de la façon suivante :

- programme 107 : 736 883 euros en AE et CP, dont : 736 883 euros en titre 2 et 13 ETPT ;
- programme 124 : 1 965 167 euros en AE et CP, dont : 1 965 167 euros en titre 2 et 33 ETPT ;
- programme 129 : 9 500 euros en AE et CP, dont : 9 500 euros en titre 2 ;
- programme 134 : 139 800 euros en AE et CP, dont 139 800 euros en titre 2 et 2 ETPT ;
- programme 140 : 726 300 euros en AE et CP, dont : 726 300 euros en titre 2 et 12 ETPT ;
- programme 141 : 1 374 000 euros en AE et CP, dont : 1 374 000 euros en titre 2 et 23 ETPT ;
- programme 152 : 90 000 euros en AE et CP, dont : 90 000 euros en titre 2 et 2 ETPT ;
- programme 155 : 740 267 euros en AE et CP, dont : 740 267 euros en titre 2 et 12 ETPT ;
- programme 156 : 210 000 euros en AE et CP, dont : 210 000 euros en titre 2 et 4 ETPT ;
- programme 166 : 60 000 euros en AE et CP, dont : 60 000 euros en titre 2 et 1 ETPT ;
- programme 176 : 812 867 euros en AE et CP, dont : 812 867 euros en titre 2 et 15 ETPT ;
- programme 182 : 1 565 200 euros en AE et CP, dont : 1 565 200 euros en titre 2 et 29 ETPT ;
- programme 212 : 131 833 euros en AE et CP, dont : 131 833 euros en titre 2 et 2 ETPT ;
- programme 214 : 79 800 euros en AE et CP, dont : 79 800 euros en titre 2 et 1 ETPT ;
- programme 215 : 225 000 euros en AE et CP, dont : 225 000 euros en titre 2 et 4 ETPT ;
- programme 216 : 9 500 euros en AE et CP, dont 9 500 euros en titre 2 ;
- programme 217 : 870 500 euros en AE et CP, dont : 870 500 euros en titre 2 et 15 ETPT ;
- programme 230 : 180 000 euros en AE et CP, dont 180 000 euros en titre 2 et 3 ETPT ;
- programme 307 : 5 630 742 euros en AE et CP, dont : 5 630 742 euros en titre 2 et 98 ETPT ;

– un projet de décret de transfert de crédits d'un montant de 987 74 euros en autorisation d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP), du programme 214 *Soutien de la politique de l'éducation nationale* de la mission *Enseignement scolaire* à destination du programme 138 *Emploi outre-mer* de la mission *Outre-mer* et du programme 150 *Formations supérieures et recherche universitaire* de la mission *Recherche et enseignement supérieur*.

Ce décret comprend deux mouvements distincts. Le premier est destiné à financer les Assises des Outre-mer à hauteur de 103 740 euros à destination du P138. Le second concerne le « cluster de l'éducation » de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes, visant à regrouper la formation initiale (ESPE), la formation continue (FTLV) et les ressources pédagogiques (Canopé) sur le domaine universitaire à hauteur de 884 000 euros à destination du P150.

Les annulations se répartissent de la façon suivante :

- programme 214 : 987 740 euros en AE et CP.

Les ouvertures se répartissent de la façon suivante :

- programme 138 : 103 740 euros en AE et CP ;
- programme 150 : 884 000 euros en AE et CP ;

– un projet de décret de transfert de crédits d'un montant de 11 237 202 euros en autorisations d'engagement (AE) et 12 797 004 euros en crédits de paiement (CP), dont 790 602 euros en titre 2, des programmes 144 *Environnement et prospective de la politique de défense*, 178 *Préparation et emploi des forces* et 212 *Soutien de la politique de la défense* de la mission *Défense* à destination de cinq programmes.

Le premier mouvement, de 165 000 euros hors titre 2 en AET et en CP du programme 212 vers le programme 224, est destiné à la rémunération par l'opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la culture (OPPIC), de 2,5 équivalents temps plein travaillé non transférés dans le cadre de l'opération de travaux de rénovation du musée national de la marine mise en œuvre par le ministère de la culture et de la communication.

Le deuxième mouvement, de 790 000 euros en titre 2 et CP du programme 212 vers le programme 105, est destiné à assurer la contribution du ministère des armées au profit du ministère de l'Europe et des affaires étrangères, aux dépenses de personnel en poste à l'étranger.

Le troisième mouvement, de 1 559 802 euros hors titre 2 en CP uniquement du programme 144 vers le programme 302, est destiné à la contribution du ministère des armées à une activité mutualisée avec la direction générale des douanes et droits indirects.

Le quatrième mouvement, de 35 000 euros hors titre 2 en AE et CP du programme 144 vers le programme 105, est destiné au financement du fonctionnement de la commission nationale pour l'élimination des mines antipersonnel (CNEMA).

Le cinquième mouvement, de 1 026 600 euros hors titre 2 en AE et CP du programme 178 vers le programme 176, est destiné à la participation du ministère des armées au financement de l'infrastructure nationale partageable des transmissions.

Le sixième mouvement, de 9 220 000 euros hors titre 2 en AE et en CP du programme 144 vers le programme 129, est destiné au financement d'un besoin opérationnel prioritaire.

Les annulations se répartissent de la façon suivante :

- programme 144 : 9 255 000 euros en AE et 10 814 801 euros en CP ;
- programme 178 : 1 026 600 euros en AE et CP ;
- programme 212 : 955 602 euros en AE et CP, dont : 790 602 euros en titre 2.

Les ouvertures se répartissent de la façon suivante :

- programme 105 : 825 602 euros en AE et CP, dont : 790 602 euros en titre 2 ;
- programme 129 : 9 220 000 euros en AE et CP ;
- programme 176 : 1 026 600 euros en AE et CP ;
- programme 224 : 165 000 euros en AE et CP ;
- programme 302 : 1 559 802 euros en AE et CP ;

– un projet de décret de transfert de crédits d'un montant de 2 700 000 euros en autorisations d'engagement (AE) et crédits de paiement (CP), du programme 113 *Paysages, eau et biodiversité* de la mission *Écologie, développement et mobilité durables* à destination du programme 149 *Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture* de la mission *Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales*.

Ce mouvement de crédits correspond à la contribution du ministère de la transition écologique et solidaire au financement des différentes mesures de protection des élevages contre la prédation du loup, dont la gestion est prise en charge par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

\*

\* \*

Membres présents ou excusés  
**Commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire**

Réunion du jeudi 15 novembre 2018 à 9 heures 15

*Présents.* - M. Saïd Ahamada, Mme Émilie Cariou, M. Philippe Chassaing, Mme Marie-Christine Dalloz, Mme Dominique David, M. Benjamin Dirx, Mme Stella Dupont, M. Joël Giraud, Mme Perrine Goulet, M. Daniel Labaronne, M. Michel Lauzzana, Mme Véronique Louwagie, Mme Amélie de Montchalin, M. Hervé Pellois, Mme Bénédicte Peyrol, M. Laurent Saint-Martin, M. Éric Woerth

*Excusés.* - M. Jean-Louis Bourlanges, M. Stanislas Guerini, M. François Jolivet, M. Marc Le Fur, Mme Valérie Rabault, M. Olivier Serva, M. Philippe Vigier